

I.C.J.

ARCHIVES

Communiqué No. 65/21
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice is communicated to the Press:

In the course of two public sittings in the South West Africa cases (Ethiopia v. South Africa; Liberia v. South Africa) on 12 and 15 November 1965 the Court heard counsel for South Africa comment on the Applicants' comments on the evidence of witnesses and experts.

After requesting the Agents to hold themselves at the disposal of the Court to furnish any additional information which the Court might require, the President then declared the oral proceedings closed, subject to the above request and to any order or direction which the Court might subsequently make.

The Hague, 15 November 1965.

C.I.J.

Communiqué n° 65/21
(non-officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice sont mis à la disposition de la presse :

Au cours des deux audiences publiques tenues les 12 et 15 novembre 1965 dans les affaires du Sud-Ouest africain (Ethiopie c. Afrique du Sud; Libéria c. Afrique du Sud), la Cour a entendu le conseil de l'Afrique du Sud présenter ses commentaires sur les observations des demandeurs relatives aux dépositions des témoins et experts.

Après avoir demandé aux agents de se tenir à la disposition de la Cour pour fournir à celle-ci les renseignements complémentaires dont elle pourrait avoir besoin, le Président a déclaré la procédure orale close, sous réserve de la requête précédente et de toute ordonnance ou directive éventuelle de la Cour.

La Haye, le 15 novembre 1965.